

# BTS MAINTENANCE DES SYSTÈMES OPTION SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET FLUIDIQUES

PAR APPRENTISSAGE



**LYCÉE  
ARAGON**

Métiers de l'énergie et  
du développement durable

TERRE DE RÉUSSITES

Formation  
et diplôme très  
recherchés  
dans la filière  
énergétique

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le/la titulaire du brevet de technicien supérieur « Maintenance des Systèmes » (MS) est un-e professionnel-le en charge des activités de maintenance des systèmes énergétiques et fluidiques. Il/elle intervient entre autre sur la réalisation des interventions de maintenance corrective et préventive, l'amélioration de la sûreté de fonctionnement, l'intégration de nouveaux systèmes.

## POUR QUI ?

La formation s'adresse aux titulaires d'un baccalauréat STI2D, baccalauréat général, ou d'un baccalauréat professionnel options énergétique, électrotechnique, maintenance industrielle... qui ont signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise.

## QUELS MÉTIERS APÈS LA FORMATION ?

Le/la technicien-ne supérieur-e assure des missions variées de dépannage, de mise en service et de conduite d'installation. Il/elle intervient sur des systèmes associant des technologies très diverses en mobilisant un ensemble étendu de connaissances.

## POURSUITE D'ÉTUDES POSSIBLES

- licences professionnelles,  
- classes préparatoires « Adaptation Techniciens supérieurs » (ATS)  
ou en écoles d'ingénieurs.

## DURÉE DE LA FORMATION

- Cours de 2 ans en alternance entre l'entreprise et le lycée Aragon (20 semaines/an au lycée).



RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ



# BTS MAINTENANCE DES SYSTÈMES OPTION SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET FLUIDIQUES (PAR APPRENTISSAGE)



## NATURE ET DURÉE DES ENSEIGNEMENTS

MATIÈRES	HORAIRE HEBDOMADAIRE EN 1 <sup>ÈRE</sup> ANNÉE	HORAIRE HEBDOMADAIRE EN 2 <sup>ÈME</sup> ANNÉE
CULTURE GÉNÉRALE EXPRESSION ET COM.	4 h	4 h
ANGLAIS	3 h	4 h
MATHÉMATIQUES	4 h	4 h
PHYSIQUE-CHIMIE	4 h	4 h
ÉTUDE PLURITECHNOLOGIQUE DES SYSTÈMES	10 h	10 h
ORGANISATION DE LA MAINTENANCE	3 h	3 h
TECHNIQUES DE MAINTENANCE, CONDUITE, PRÉVENTION	6 h	6 h
ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ	1 h	1 h
<b>TOTAL</b>	<b>35 h</b>	<b>36 h</b>

**20**  
semaines par an  
au lycée

## MODALITÉS D'ADMISSION

Un contrat de travail doit être établi entre l'apprenti et l'entreprise d'accueil. Ce contrat de travail, appelé aussi contrat d'apprentissage, est indispensable pour débiter la formation. Il doit être signé entre le 15 juin et le 15 décembre de la première année de formation.

## SALAIRE MINIMUM (POURCENTAGE DU SMIC)

ANNÉE D'EXÉCUTION DU CONTRAT	ÂGE		
	-18ans	18-21ans	+21ans
1 <sup>ÈRE</sup> ANNÉE	25 %	41 %	53 %
2 <sup>ÈME</sup> ANNÉE	37 %	49 %	61 %
3 <sup>ÈME</sup> ANNÉE	53 %	65 %	78 %

### CONTACT